

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 1^{er} FEVRIER 2022

L'An Deux Mil vingt-deux le 1^{er} Février à dix-neuf heures, le Conseil légalement convoqué s'est réuni, à la Mairie de Lœuilly, sous la présidence de Mme Valérie MOUTON, Maire.

Étaient Présents : Mmes MOUTON Valérie, DECOUTURE Vanessa, DELATOUR Anne-Marie, MICHAUX Emilie, SARRY Martine, Mrs DEBEVE Christian, FLAMENT Alain, JEANSONI Jérôme, LETELLIER Pascal, MONTARDIER David, MORTIER François-Xavier, PORTOIS Nicolas.

Étaient absents excusés :

Mme BERQUIN Gwenaëlle ayant donné une procuration de vote à Mr DEBEVE Christian ;
Mme DENOEUVEGLISE Céline ayant donné une procuration de vote à Mme MICHAUX Emilie ;
Mme DUBOIS Elodie ayant donné une procuration de vote à Mr LETELLIER Pascal ;
Mme GILLION Cécilia ayant donné une procuration de vote à Mme MOUTON Valérie ;
Mr GUILLOT David ayant donné une procuration de vote à Mr JEANSONI Jérôme ;
Mr PREVOST Yannick ayant donné une procuration de vote à Mr LETELLIER Pascal ;
Mme LEBEGUE Catherine.

Le quorum étant atteint à 19h00, Mme Le Maire ouvre la séance.

Mme le Maire demande au Conseil d'ajouter 1 délibération à l'ordre du jour.
Le Conseil Municipal en approuve à l'unanimité l'ajout.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Compte-rendu de la séance du 09 Décembre 2021 :**

N'ayant pas reçu d'observations sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 Décembre 2021, Mme le Maire demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mr Nicolas PORTOIS propose sa candidature.

À l'unanimité, celui-ci est élu secrétaire de séance.

- **Compte-rendu de décision de Mme le Maire :**

➤ **Contrat d'assurance statutaire :**

Du fait de la délégation accordée par le Conseil Municipal en date du 05 Février 2021, Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat d'assurance statutaire permettant à la collectivité de recevoir le remboursement des salaires des agents municipaux est arrivé à son terme le 31 Décembre 2021.

Mme le Maire présente le tableau comparatif suivant en précisant que la Commune était assurée auparavant chez Sofaxis :

	SOFAXIS CDG 80	CIGAC GROUPAMA
FRANCHISE	10 Jours sur maladie ordinaire	10 jours sur maladie ordinaire
MONTANT DES PRESTATIONS	Maladie ordinaire 100 %	Maladie ordinaire 100 %
	Longue maladie, Longue durée, Grave maladie 100 %	Longue maladie, Longue durée, Grave maladie 100 %
	Maternité 100 %	Maternité 100 %
	Accident 100 %	Accident 100 %
GARANTIES	Maladie ordinaire ou accident de la vie, Maternité, Accident, Décès	Maladie ordinaire ou accident de la vie, Maternité, Accident, Décès
RECOURS	Gratuit (rémunération 10% des créances recouvrés)	inclus dans l'offre
TAUX CNRACL	7,51%	5,90%
TAUX IRCANTEC	0,95%	1,15%
SIMULATION :		
CNRACL : 148 155,00 €		
NBI : 1 035,00 €		
CHARGES PATRONALES 64 151,70 €		
213 341,70 €	16 021,96 €	12 587,16 €
IRCANTEC : 45 406,00 €		
CHARGES PATRONALES : 17 708,34 €		
63 114,00 €	599,59 €	725,81 €
TOTAL COTISATIONS	16 621,55 €	13 312,97 €

Au vu de l'offre plus avantageuse de Groupama, Mme le Maire a choisi de signer la proposition de contrat qui débutait le 1^{er} Janvier 2022.

1) Détermination du nombre d'adjoints au Maire :

Suite à la démission de Mme Cécilia Gillion de ses fonctions de 2^{ème} adjoint au Maire et de Maire déléguée, ayant pris effet le 14 Janvier 2022 par Mme la Préfète, Mme le Maire informe qu'il y a lieu de déterminer le nombre d'adjoint au Maire. Elle précise que Mme Cécilia Gillion souhaite conserver la fonction de conseillère municipale et ses nominations auprès des différents syndicats.

Mme le Maire rappelle, qu'au regard de l'article L.2122-2 du CGCT, le nombre maximum d'adjoints se calcule sur la base de 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 05 au maximum.

Mme le Maire propose de délibérer sur l'élection de 4 Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Mme le Maire précise que la délégation Urbanisme est attribuée à Mr Nicolas Portoïs et l'Animation à Mr Pascal Letellier et que le rang des adjoints est modifié comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Fonctions	Noms
Maire / Maire déléguée	MOUTON Valérie
Maire délégué/ 1 ^{er} adjoint	PORTOIS Nicolas
Maire délégué/ 2 ^{ème} adjoint	MONTARDIER David
3 ^{ème} adjointe	DECOUTURE Vanessa
4 ^{ème} adjoint	LETELLIER Pascal
Conseillère municipale	DELATOUR Anne-Marie
Conseillère municipale	SARRY Martine
Conseiller municipal	GUILLOT David
Conseillère municipale	GILLION Cécilia
Conseiller municipal	MORTIER François-Xavier
Conseillère municipale	DENOEUEGLISE Céline
Conseiller municipal	JEANSONI Jérôme
Conseiller municipal	PREVOST Yannick
Conseillère municipale	MICHAUX Emilie
Conseillère municipale	DUBOIS Elodie
Conseiller municipal	DEBEVE Christian
Conseiller municipal	FLAMENT Alain
Conseillère municipale	LEBEGUE Catherine
Conseillère municipale	BERQUIN Gwenaëlle

Mr Nicolas Portoïs fait part qu'il est dommage de devoir se démunir d'une adjointe comme Mme Cécilia Gillion qui s'investissait à 200 % pour la Commune et en revanche que Mme Catherine Lebègue ne propose pas sa démission puisqu'elle n'assiste plus aux réunions de Conseil ni de Commissions. Elle a obtenu un poste pour représenter la Commune à la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, hormis qu'elle y est représentative pour son patron et non pour sa Commune. Je pense que nous la reverrons lors des prochaines élections municipales.

Maire déléguée :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a omis de prévoir à l'ordre du jour la désignation du Maire délégué de la Commune historique de Lœuilly et demande l'autorisation de la valider aujourd'hui ou de la reporter à la prochaine assemblée.

Elle s'adresse à l'ensemble du Conseil y compris les membres de l'opposition qui lui donnent leur accord de désigner à main levée un nouveau maire délégué.

Mme le Maire propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité.

2) Instauration des commissions obligatoires :

La représentativité des élus dans les commissions est la suivante :

- **FINANCES** : Mmes Valérie MOUTON – Vanessa DECOUTURE – Mrs Nicolas PORTOIS – David MONTARDIER – Pascal LETELLIER – David GUILLOT – Jérôme JEANSONI – Yannick PREVOST – Christian DEBEVE.
- **VOIRIE** : Mmes Valérie MOUTON – Vanessa DECOUTURE – Mrs Nicolas PORTOIS – David MONTARDIER – Pascal LETELLIER – David GUILLOT – François-Xavier MORTIER – Jérôme JEANSONI – Alain FLAMENT.
- **BIODIVERSITÉ** : Mmes Valérie MOUTON – Vanessa DECOUTURE – Anne-Marie DELATOUR – Martine SARRY – Mrs Nicolas PORTOIS – David MONTARDIER – Pascal LETELLIER – François-Xavier MORTIER – Jérôme JEANSONI – Alain FLAMENT.
- **URBANISME** : Mmes Valérie MOUTON – Vanessa DECOUTURE – Elodie DUBOIS – Catherine LEBEGUE – Mrs Nicolas PORTOIS – David MONTARDIER – Pascal LETELLIER – David GUILLOT – François-Xavier MORTIER – Jérôme JEANSONI – Alain FLAMENT.
- **ANIMATION** : Mmes Valérie MOUTON – Vanessa DECOUTURE – Anne-Marie DELATOUR – Cécilia GILLION – Céline DENOEUVEGLISE – Emilie MICHAUX – Gwenaëlle BERQUIN – Mrs Nicolas PORTOIS – David MONTARDIER – Pascal LETELLIER – Yannick PREVOST.
- **EAU / ASSAINISSEMENT** : Mmes Valérie MOUTON – Vanessa DECOUTURE – Mrs Nicolas PORTOIS – David MONTARDIER – Pascal LETELLIER – David GUILLOT – François-Xavier MORTIER – Jérôme JEANSONI – Christian DEBEVE.
- **ESPACES VERTS** : Mmes Valérie MOUTON – Vanessa DECOUTURE – Anne-Marie DELATOUR – Martine SARRY – Cécilia GILLION – Elodie DUBOIS – Mrs Nicolas PORTOIS – David MONTARDIER – Pascal LETELLIER – Alain FLAMENT.
- **PERSONNEL** : Mmes Valérie MOUTON – Vanessa DECOUTURE – Céline DENOEUVEGLISE – Emilie MICHAUX – Gwenaëlle BERQUIN – Mrs Nicolas PORTOIS – David MONTARDIER – Pascal LETELLIER – François-Xavier MORTIER – Yannick PREVOST – Christian DEBEVE.
- **COMMUNICATION** : Mmes Valérie MOUTON – Vanessa DECOUTURE – Martine SARRY – Céline DENOEUVEGLISE – Elodie DUBOIS – Gwenaëlle BERQUIN – Mrs Nicolas PORTOIS – David MONTARDIER – Pascal LETELLIER – Jérôme JEANSONI.
- **PATRIMOINE** : Mmes Valérie MOUTON – Vanessa DECOUTURE – Anne-Marie DELATOUR – Martine SARRY – Emilie MICHAUX – Elodie DUBOIS – Catherine LEBEGUE – Mrs Nicolas PORTOIS – David MONTARDIER – Pascal LETELLIER – David GUILLOT.
- **TOURISME** : Mmes Valérie MOUTON – Vanessa DECOUTURE – Anne-Marie DELATOUR – Céline DENOEUVEGLISE – Emilie MICHAUX – Elodie DUBOIS – Mrs Nicolas PORTOIS – David MONTARDIER – Pascal LETELLIER – Jérôme JEANSONI – Alain FLAMENT.

3) Tarifs des cartes de pêche :

Sur la demande du garde-pêche, Mme le Maire propose de modifier la vente des cartes de pêche à la journée et les réserver uniquement pour les campeurs et les jeunes de moins de 16 ans. En effet, il s'avère que lorsque les dépositaires sont fermés, les pêcheurs s'adonnent à leur passion mais sans carte.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver les tarifs des cartes de pêche aux étangs comme suit :

- Carte de pêche à la journée: <i>(uniquement pour les campeurs et les jeunes de moins de 16 ans)</i>	5.00 €
- Carte de nuit : étang n° 1 :	5.00 €
- Carte de pêche à la journée enfant (- de 12 ans) :	2.50 €
- Carte de pêche à l'année :	60.00 €
- Carte de pêche à la carpe :	110.00 €
- Tarifs à la semaine soit 7 jours et 6 nuits :	50.00 €

4) Règlement intérieur de la pêche :

Mme le Maire présente à l'Assemblée le règlement intérieur de la pêche aux étangs de Lœuilly avec modification du paragraphe n° 3 (passage souligné) comme suit :

« Article 3 : Les cartes de pêche sont obligatoires pour les 4 étangs. Elles sont vendues à l'année à la Mairie et au Camping de Lœuilly. La pêche en « No Kill » est obligatoire pour toutes les espèces à l'exception des perches « soleil » qui ne devront pas être remises à l'eau. Si le poisson est blessé, prévoir produit cicatrisant avant la remise à l'eau.

Des cartes à la journée réservées aux campeurs et aux jeunes de moins de 16 ans sont en vente au Camping. Le café « Le Val de Selle » dispose de la cotisation CPMA (Cotisation de Pêche dans les Milieux Aquatiques) obligatoire pour les étangs du Pré des Warmelles et de la Basse Boulogne. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le règlement intérieur pour la pêche.

5) Tarif à la journée Salle Neuville-lès-Lœuilly (80160 Ô-de-Selle) :

Mme le Maire expose à l'Assemblée que plusieurs administrés ont demandé la possibilité de louer la salle de Neuville-lès-Lœuilly à la journée et propose de fixer le tarif à 100 €. Celle-ci est louée une fois par mois eu égard aux riverains. Un diagnostic est en cours pour la mise aux normes de cette salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de louer la salle de Neuville-lès-Lœuilly à la journée au tarif de 100 €.

6) Participation de la Commune aux frais de restauration scolaire dans le cadre de la cantine à 1 € :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les frais de restauration scolaire représentent une charge importante du budget des familles, notamment celles qui sont confrontées à des difficultés financières.

A ce titre, la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, qui exerce les compétences scolaire et périscolaire pour le 1^{er} degré, a décidé de s'engager dans le dispositif « cantine à 1 € » proposé par l'Etat qui vise à réduire les inégalités et permettre au plus grand nombre d'enfants scolarisés de fréquenter la cantine scolaire. Celui-ci impose la mise en place d'une grille tarifaire basée sur le quotient familial (QF).

Les nouveaux tarifs, applicables dans toutes les cantines scolaires du territoire à compter du 1^{er} Janvier 2022, sont les suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX PAR REPAS
Quotient familial de 0 à 900	1 €
Quotient familial de 901 à 1 100	3.60 €
Quotient familial de 1 101 à 1 350	4.00 €
Quotient familial de 1 351 et au-delà	4.40 €

La Commune peut participer à ces frais en apportant une contribution financière.

La participation communale sera déduite du prix facturé aux familles et fera l'objet d'un titre de recettes émis par la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest chaque trimestre.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Emet un avis défavorable à la participation de la Commune aux frais scolaires.
- Annule la délibération en date du 24 Janvier 1994 établie par la Commune de Tilloy-lès-Conty ayant pour objet « S.I.R.S. cantine scolaire » ;

7) Renouvellement du bail TOTEM :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du dossier TOTEM France, qui souhaite procéder au renouvellement du bail pour la location de l'emplacement situé lieu-dit « La Blanche Voye » - chemin communal n° 9 de Lœuilly à Ô-de-Selle (80160), pour l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques de téléphonie mobile.

Après avoir pris connaissance de la proposition de bail (qui annulera et remplacera celui signé le 10 Décembre 2009) et afin de revoir le tarif proposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter cette délibération à la prochaine assemblée.

8) Création d'un poste d'adjoint technique permanent à 17/35^{ème} :

Mme le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

- Mme le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 17/35^{ème} à compter du 1^{er} Février 2022.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales.

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 3° bis Pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant une période de trois années suivant leur création, prolongée, le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de leur Conseil Municipal suivant cette même création, pour tous les emplois

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

9) Projet éolien sur le territoire de la Commune d'Essertaux :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la SAS Parc Eolien du Camp Thibault a présenté une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la Commune d'Essertaux et précise que cette demande doit être soumise pour avis au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre **un avis défavorable** à l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la Commune d'Essertaux.

10) Autorisation aux apprentis d'utiliser les engins thermiques :

Mme le Maire rappelle que nous avons recruté un apprenti au sein de la collectivité pour trois ans. Ce jeune ayant moins de 16 ans il ne peut utiliser les engins thermiques que sur autorisation du Conseil Municipal, de ses parents et de son lycée.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser les apprentis mineurs à utiliser les engins thermiques appartenant à la Commune, notamment :

- Tondeuse tractée ;
- Taille-haie ;
- Débroussailleuse ;
- Souffleur à feuilles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'établissement de cette autorisation.

INFORMATIONS

↳ Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la Commune de Bosquel.

↳ Mme le Maire fait part au Conseil Municipal qu'elle a reçu le rapport du commissaire enquêteur relatif au PLUi du Contynois et en expose les conclusions en précisant que des réserves et quelques remarques ont été émises. En revanche, des modifications ont été apportées sans prévenir les collectivités concernées. Ce rapport est consultable en Mairie pour les personnes qui souhaitent en prendre connaissance.

↳ Mme le Maire avise l'assemblée qu'une mise à jour du document unique doit être réalisée afin d'y intégrer les RPS (Risques Psychosociaux). Ces derniers correspondent généralement à un déséquilibre entre la situation du salarié et son environnement de travail, ayant des conséquences néfastes sur sa santé physique et psychologique). Le CDG 80 (Centre de Gestion de la Somme) en collaboration avec la SISE (Société d'Ingénierie Sociale d'Entreprises) propose de réaliser un diagnostic des risques sociaux et la réalisation du plan d'actions. Cet accompagnement s'effectuera en deux volets :

➤ Volet 1 : Mise en place de la démarche (réunion préalable, définition des Unités de Travail, élaboration du calendrier d'intervention) ;

➤ Volet 2 : Analyse documentaire, diagnostic des risques psychosociaux par unités de travail, formalisation des diagnostics, cotation des risques, élaboration du plan de prévention des RPS et restitution du plan de prévention des RPS.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les entretiens individuels des agents ont été réalisés en présence de Mr Nicolas Portois.

↳ Mme le Maire fait part à l'assemblée de la mise en place de la dématérialisation pour les autorisations d'urbanisme. Depuis le 1^{er} Janvier, les administrés ont la possibilité de déposer gratuitement en ligne leurs demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme. Le dépôt en ligne est nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation. Les services de la Mairie continuent d'accueillir les administrés pour recevoir leurs demandes papiers ou les envoyer par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement.

↳ Mme le Maire avise le Conseil Municipal que suite aux aléas climatiques des printemps 2018 et 2021, la Commune a saisi la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (CC2SO) qui détient la compétence érosion pour monter le dossier d'études de ruissellement sur notre territoire. Deux rencontres ont eu lieu pour faire avancer ce dossier. La Commune, de son côté, va réhabiliter la noue (petit canal) se trouvant sur la départementale D210 (ancienne route de Beauvais) et refaire, avant le printemps, toutes les saignées qui permettront le ralentissement de ces eaux de ruissellement. La CC2SO lance, pour sa part, une étude sur le bassin versant de la Selle avec le concours de SOMEA.

↳ Mme le Maire donne la parole à Mr Pascal Letellier qui annonce au Conseil Municipal que la Société Sogetrel va procéder à un changement d'emplacement de l'antenne de télé relève des compteurs gaz qui se trouve actuellement sur la toiture de la salle polyvalente. Celle-ci sera fixé sur le pignon afin de lui ajouter du poids et d'assurer sa stabilité.

↳ Mme le Maire donne la parole à Mr Nicolas Portois qui informe l'assemblée que :

↳ le compteur de production au château d'eau de Tilloy-lès-Conty a été remplacé.

↳ les radars pédagogiques déplaçables ont été installés et tourneront sur les trois communes historiques de Ô-de-Selle.

↳ Mme le Maire fait part que les travaux de mise en sécurité de voirie sur la Commune de Neuville-lès-Lœuilly sont terminés, il ne reste que la signalisation à finir de mettre en place. Le devis ayant un surcoût d'environ 4 000 € justifié par la hausse du prix des panneaux de signalisation, Mme le Maire a sollicité le représentant de la Société STPA afin qu'il remanie sa proposition de tarifs.

↳ Mme le Maire avise que l'abattage des arbres au Camping Municipal est terminé. Le prix de vente avait été délibéré à 7 € le stère à réaliser sur place. Au vu de la liste d'attente que nous avons en Mairie, tout le bois est vendu. De ce fait, aucun article ne paraîtra dans le prochain JDO.

↳ Mme le Maire revient sur la taille des arbres de la Coulée Verte. Cette opération était prévue depuis quelques années car les transports scolaires et les autres usagers de la route se plaignaient du manque de visibilité. L'élagage est terminé et la stabilisation du chemin est prévue prochainement. Le bois sera transformé en pellet. A l'avenir, les haies seront taillées régulièrement à hauteur de 1.50 mètres.

↳ Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux inondations et coulées de boue, un courrier avait été envoyé à l'Association Syndicale Rivière de Selle (ASA) mettant en cause les vannages. Suite à une rencontre avec le propriétaire du Moulin de la Nation relative au vannage, il a été découvert que l'un des vannages ne lui appartiendrait pas. Des recherches approfondies sont en cours actuellement afin de connaître l'identité des réels propriétaires. Le possesseur connu aujourd'hui souhaiterait automatiser la vanne pour une meilleure gestion. Ce dossier est donc en attente de plus d'informations. Une nouvelle rencontre est programmée prochainement.

↳ Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'un courrier a été envoyé à une administrée de Tilloy-lès-Conty concernant la divagation de ses chiens qui sont agressifs envers les enfants et les adultes. Si cette dernière ne réagit pas à ce courrier, je me verrai dans l'obligation de dresser un arrêté municipal afin de la mettre en demeure de faire procéder à l'évaluation comportementale de ses animaux.

↳ Mme le Maire donne la parole à Mr Pascal Letellier qui avise le Conseil Municipal que le spectacle « les 100 voix hommage à Johnny » se déroulera à la salle polyvalente de Lœuilly le Samedi 05 Mars à 20h30. Le prix d'entrée sera de 10 € par personne. Le concert dure 2h sans interruption, réflexion est faite de savoir si l'on prévoit une vente de boissons, crêpes ou autres avant le début du spectacle.

↳ Mme le Maire informe que la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest organise un One Man Show dénommé « Arnaud Demanche, blanc & hétéro » le 18 Février à la Salle Polyvalente de Lœuilly. Deux représentations sont prévues, la première à 14h30 et la seconde à 20h30 au tarif d'entrée de 5 € par adulte et 4 € pour les enfants de moins de 16 ans.

↳ Mme le Maire donne la parole à Mme Vanessa Decouture qui fait part que :

↳ Un panneau de signalisation présentant les différentes activités à réaliser aux étangs et à la base de loisirs est en cours de préparation. Celui-ci serait placé au niveau du parking avant le camping.

↳ Le prochain JDO sera imprimé et distribué la semaine prochaine.

↳ Mme le Maire rappelle l'incendie qui a eu lieu sur le transformateur de la Mairie et explique que selon les premières investigations, cette difficulté pourrait expliquer en partie les coupures électriques régulières que nous subissons. Une réparation provisoire a été effectuée en attente des pièces et éléments définitifs.

↳ Mme le Maire donne la parole à Mr Pascal Letellier qui annonce qu'un comité des fêtes va être créé prochainement. Il regroupera les associations « Anim'Loeuilly », « La Neuvilleoise » et « Tilloyois ».

↳ Mme le Maire rappelle à l'assemblée la réception, il y a quelques jours, d'une communication du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la région de Lœuilly (pour les villages historiques de Neuville et Lœuilly). Celle-ci fait mention du changement de délégataire et de la baisse des tarifs de l'eau et de l'abonnement. Elle présente l'entreprise SPEE service public de Conty. Ce choix ne s'est pas fait aisément.

Deux possibilités s'offraient au Comité Syndical : poursuivre avec Véolia (dont l'offre se basait sur la garantie de fonctionnement des équipements en place, privilégiant le service client) ou choisir le changement avec SPEE (dont l'offre est davantage basée sur le renouvellement des équipements et la proximité du service).

Sur l'économie du contrat, après négociation, Véolia s'est contenté d'aligner ses tarifs sur les propositions de SPEE. C'est donc, en s'appuyant sur la fiabilité des équipements, la proximité et l'économie financière pour les administrés, bien que le Président et la Vice-Présidente aient retenu la société Véolia, que les élus de Ô-de-Selle suivis par ceux de Wailly ont porté leurs suffrages vers la Société SPEE. Cette position rend ainsi possible la baisse significative du prix de l'eau.

↳ Mme le Maire donne la parole à Mr Nicolas Portois qui fait part que tous les chemins de plaine vont bientôt être élagués par un agent municipal.

↳ Mme le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les travaux de la traversée du village vont évoluer rapidement. Ils devraient démarrer au Printemps. Une réunion publique sera réalisée prochainement en présence des riverains et du Cabinet Verdi Ingénierie.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Mr Alain Flament informe le Conseil Municipal que les personnes âgées se rendant à la boulangerie se plaignent que son accès ne soit pas équipé d'une rampe. Mme le Maire lui répond que la solution proposée aux anciens occupants était d'installer une sonnette car il était difficile pour eux de poser une rampe à cet endroit.

➤ Mr Jérôme Jeanson fait part que le passage piéton au niveau de l'école est à refaire. Mme le Maire lui fait savoir que tous les passages piétons de la Commune vont être réalisés prochainement. Le retard s'explique par le fait qu'il a été difficile d'obtenir de la peinture routière.

➤ Mr Nicolas Portois annonce à l'assemblée que la Fédération des chasseurs de la Somme organise une réunion à la salle polyvalente de Lœuilly le 16 Février à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire, Mme Valérie MOUTON

